

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Madame Nathalie PONTASSE**  
Directrice générale adjointe  
des Solidarités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur général des services du Département,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** Délégation est donnée à Madame PONTASSE, Directrice générale adjointe des Solidarités, à l'effet de signer :

tous les actes relevant des attributions du Président du Conseil départemental, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services,

**à l'exception :**

- des rapports à soumettre à l'Assemblée Départementale et à la Commission Permanente,
- des arrêtés et actes administratifs relatifs à la nomination du personnel sur des emplois permanents et aux emprunts,
- des conventions, des marchés publics et de leurs actes modificatifs, excepté :
  - les conventions, les marchés publics et leurs actes modificatifs dont le montant est inférieur à 90 000 € HT, y compris tous les actes relevant des missions de la Direction générale adjointe des Solidarités pris pour leur exécution et règlement,
  - les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé,
- des décisions présentant un caractère permanent en matière de police sur les voies départementales,
- des correspondances aux Ministres, aux Parlementaires et au Préfet.

**ARTICLE 2** Délégation est donnée à Madame PONTASSE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

**ARTICLE 3** En cas d'absence ou d'empêchement de Madame PONTASSE, la délégation de signature accordée à l'article 1 du présent arrêté sera assurée par :

- Madame Agnès MAILLARD, attaché principal territorial, Directrice Sarthe Autonomie,
- Madame Fabienne GAYET, conseiller hors classe socio-éducatif territorial, Directrice de l'enfance et de la famille,
- Monsieur Bernard BONNEL, attaché hors classe territorial, Directeur des Offres d'accueil,
- Monsieur Nicolas MEZIERES, attaché territorial, Directeur des Territoires d'interventions sociales, à compter du 1<sup>er</sup> février 2025,
- Monsieur Olivier SILLERE, attaché principal territorial, Directeur Emploi, insertion et logement,

**à l'exception, des comptes rendus d'entretien professionnel.**

PRÉF. 72

07.02.25

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur général des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame PONTASSE, Madame MAILLARD, Madame GAYET, Monsieur BONNEL, Monsieur MEZIERES et Monsieur SILLERE, et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».



Le Président du Conseil départemental,

Dominique LE MÈNER

Le Président du Conseil départemental certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte le 07 FEV. 2025  
après dépôt en préfecture le 07 FEV. 2025  
après publication ou notification le 11 FEV. 2025